

**Extrait du Registre**

**Des Délibérations du Conseil Municipal**

**2017-12-08 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COBAS**

L'an deux mil dix-sept, le 15 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre

**PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jacques CHAUVET, Sylviane STOME, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, conseillers municipaux

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Monique POISSON donne procuration à Xavier PARIS

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Justine BONNEAUD donne procuration à Evelyne DONZEAUD

**Tony LOURENÇO a été nommé secrétaire de séance**

Par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil communautaire de la COBAS approuvait les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, en annonçant le transfert de la compétence GEMAPI au SIBA au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et la nécessité de préciser les modalités de ce transfert ultérieurement.

Aussi, le Conseil de la COBAS a été appelé à délibérer de nouveau pour approuver la modification des statuts et la nouvelle rédaction de l'intérêt communautaire en découlant.

Le nouveau document adopté le 13 novembre dernier amende ou complète plusieurs dispositions.

Il vous est demandé aujourd'hui de vous prononcer sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération dans les conditions définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud conformément aux documents annexés à la présente délibération,
- approuver la définition de l'intérêt communautaire en découlant,

### **DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.



**Marie-Hélène DES ESGAULX**  
Maire de Gujan-Mestras

**Publication le** 22 décembre 2017  
**GUJAN-MESTRAS le** 22 décembre 2017